**En France, le 12 mars est la Journée Nationale de l'Audition. Le jour idéal pour faire un bilan de la récente révolution ayant eu lieu dans l'univers très feutré des « appareils auditifs ».**

En effet, en Aout dernier le ministère de la santé a enfin autorisé officiellement la vente des « assistants d'écoute » en pharmacies. Ces aides auditives préréglées sont vendues en libre-service depuis plusieurs années en France. Sonalto, la société qui les a conçues a dû batailler pendant près de 3 ans pour obtenir un arrêté du Ministère de la Santé autorisant formellement ces aides auditives innovantes à être vendues en pharmacie. Ainsi le 22 aout 2014, cette décision ministérielle mettait fin au débat initié par les syndicats d'audioprothésistes mécontents de voir cette innovation 5 fois moins chère que les appareils traditionnels leur échapper.

L'intervention de Marisol Touraine aura trouvé un écho assez inattendu : ce sont déjà plus de 10 000 nouveaux utilisateurs qui ont été séduits par la solution de Sonalto depuis la fin de l'été dernier. Un chiffre à souligner car ils représentent à eux seuls déjà près de 8% des volumes, par ailleurs très stables, d'appareils auditifs vendus en France sur la même période.

Louis Blohorn, le directeur général de Sonalto explique cet enthousiasme : « Nous étions certains que notre solution pourrait répondre aux attentes des seniors. Désormais c'est un fait. Nous n'en sommes qu'au début, plus 2 000 pharmaciens nous ont rejoints en quelques mois, il en reste dix fois plus à convaincre de rejoindre notre mouvement. Nos résultats récents et la satisfaction affichée de nos utilisateurs devraient nous y aider. »

Ce sont au total plus de 25 000 utilisateurs de Sonalto qui se félicitent aujourd'hui d'avoir retrouvé le plaisir d'entendre, nul doute que les 5 millions de Français atteints d'une gêne auditive et pas encore équipés y prêteront une oreille attentive…